

*Questions orales***LE CODE CRIMINEL****LE RENVOI DE LA QUESTION DE LA PROSTITUTION AU COMITÉ PARLEMENTAIRE**

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'adresse ma question au solliciteur général pendant qu'il est encore ministre de la Justice suppléant. Lundi dernier, le Comité d'action national sur la condition féminine a exhorté le gouvernement à faire adopter rapidement les modifications qu'apporte le bill C-53, cette mesure longtemps attendue qui révisé nos lois archaïques et inefficaces concernant le viol. En même temps, de nombreux citoyens, surtout ceux de l'ouest de Vancouver, veulent des mesures efficaces pour mettre fin à la prostitution dans les rues des quartiers résidentiels.

Le gouvernement est-il prêt à réaliser ces deux objectifs importants en renvoyant au plus tôt le bill au comité permanent de la justice et des questions juridiques afin qu'il puisse former un sous-comité spécial sur la prostitution? Ce comité siégerait en même temps que le comité permanent de la justice et des questions juridiques s'occuperait de la loi sur les délits sexuels.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'ai assisté à cette réunion du Comité d'action national sur la condition féminine et j'ai parlé de cette question à ses représentants. Je leur ai rappelé au nom de mon collègue, le ministre de la Justice, que l'établissement d'un sous-comité spécial n'est pas nécessaire si, comme le député l'a suggéré, le comité permanent de la justice et des questions juridiques examine cette question en même temps que les dispositions du bill C-53. Le gouvernement serait tout à fait d'accord pour que les membres du comité se penchent attentivement sur le problème de la prostitution et le ministre compétent a suggéré qu'ils le fassent au cours des réunions du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Roberson (Burnaby): Madame le Président, le ministre essaye de nous faire des propositions malhonnêtes.

Des voix: Oh, oh!

LE HARCÈLEMENT DES FEMMES HONNÊTES

M. Svend J. Roberson (Burnaby): Madame le Président, comme le ministre le sait, un bon nombre d'associations et de particuliers, y compris le maire Mike Harcourt de Vancouver, des groupes féminins nationaux et des chefs de police, ont demandé au gouvernement de mettre fin au régime de deux poids deux mesures qui existe actuellement dans nos lois sur la prostitution et qui permet au dragueur qui harcèle une femme honnête à des fins de prostitution de ne pas être poursuivi en justice. Le ministre donnera-t-il au moins à la Chambre l'assurance que son gouvernement agira sans tarder pour mettre fin à cette distinction flagrante et injuste envers les femmes, et modifier la loi de sorte que le client ou le solliciteur puisse être accusé dans les mêmes circonstances où la prostituée l'est elle-même à l'heure actuelle?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, le gouvernement ne peut agir plus rapidement en la

matière que le comité permanent de la justice et des questions juridiques. A cause de l'arrêt de travail de la Chambre, les séances du comité n'ont pas eu lieu.

M. Kempling: Nous étions là.

Mlle MacDonald: Où étiez-vous?

M. Kaplan: Les députés ne devraient pas essayer de se soustraire à la responsabilité dont le ministre a dit qu'elle incombe au comité permanent de la justice et des questions juridiques, soit d'étudier ces questions et d'en venir à des conclusions sensées.

* * *

L'EMPLOI**LE PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ DES ÉTUDIANTS**

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Depuis le mois d'août de l'année dernière, l'économie canadienne a perdu 216,000 emplois, dont 138,000 occupés par des jeunes âgés de 15 à 24 ans. Comme ce sont les jeunes qui portent le gros fardeau de la présente récession, comment le ministre justifie-t-il le fait qu'on n'emploiera que 53,000 étudiants cet été dans le cadre du programme d'emplois d'été des étudiants alors qu'il y a deux ans, quand la situation était beaucoup moins grave, quelque 70,000 étudiants en avaient bénéficié?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, je me réjouis d'avoir à répondre à cette question en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et je tiens à signaler au député les programmes de formation dont le ministre a récemment annoncé la création. Si le député veut bien faire preuve d'un peu de patience, il entendra également annoncer d'autres mesures relatives aux emplois d'été et d'autres programmes d'été qui viendront en aide aux étudiants.

M. Thacker: Madame le Président, nous savons que 120 millions de dollars avaient été alloués à cette fin l'année dernière. On y a alloué cette année 20 millions de dollars de plus. Cette décision a suscité une certaine réaction dans le public. Le gouvernement y a ajouté encore 20 millions pour égaler le budget de l'année dernière. On n'a accordé absolument aucune considération aux jeunes Canadiens.

LE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR LES ÉTUDIANTS

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État. Bon nombre des 138,000 anciens étudiants qui ont perdu leur emploi n'ont pas fini de rembourser les emprunts contractés pour leurs études et doivent maintenant payer les taux d'intérêt courants. Que fait le ministre pour éviter qu'on ne prononce à leur égard des jugements qui pourraient entâcher leur cote de crédit à tout jamais?